



# Essai de biographie collective du corps diplomatique luxembourgeois

Corinne Schroeder

Archives nationales de Luxembourg

30 juin 2021

## Plan

- I. Définition du sujet et hypothèse de travail
- II. Bref survol historiographique
- III. Aperçu succinct des sources
- IV. Le corps diplomatique
- V. Conclusion

## I. Définition du sujet et hypothèse de travail

- Bref rappel historique
- La « naissance » du corps diplomatique
- Le cadre chronologique

697		
<b>Mémorial</b>		<b>Memorial</b>
du		des
<b>Grand-Duché de Luxembourg.</b>		<b>Großherzogtums Luxemburg.</b>
<hr/>		
Samedi, le 26 juillet 1947.	N° 35	Samstag, 26. Juli 1947.
<hr/>		
<b>Loi du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique.</b> Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;		sans que celle-ci puisse être supérieure au minimum du groupe des secrétaires de Légation. <b>Art. 4.</b> Les agents diplomatiques toucheront en outre pendant la durée de leur service à l'étranger une indemnité de poste qui tiendra compte des

## II. Bref survol historiographique

- Le corps diplomatique
- Les petits États
- Le Ministère des Affaires étrangères
- La politique étrangère du Grand-Duché



ANLux, Extraits du Traité de Londres, 1867.

### III. Aperçu succinct des sources

- Les archives des Affaires étrangères
- Les travaux-sources
- Les interviews de témoins



Le fonds des Affaires étrangères aux ANLux.

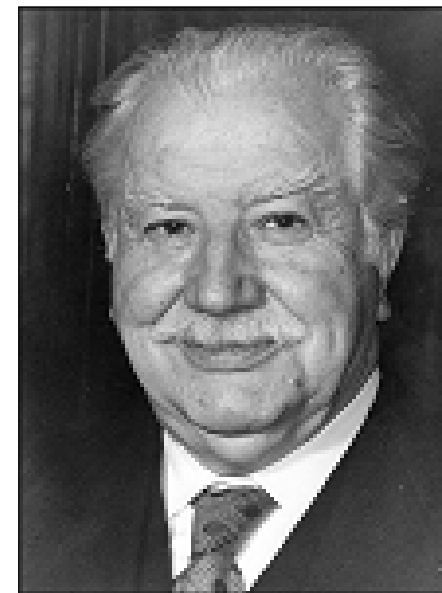
## IV. Le corps diplomatique

- Origines sociales et vécu commun
- La Seconde Guerre mondiale : des souvenirs ineffaçables
- Formation
  - Etudes secondaires
  - Parcours universitaire
- Carrière préministérielle
  - Quatre leviers de recrutement



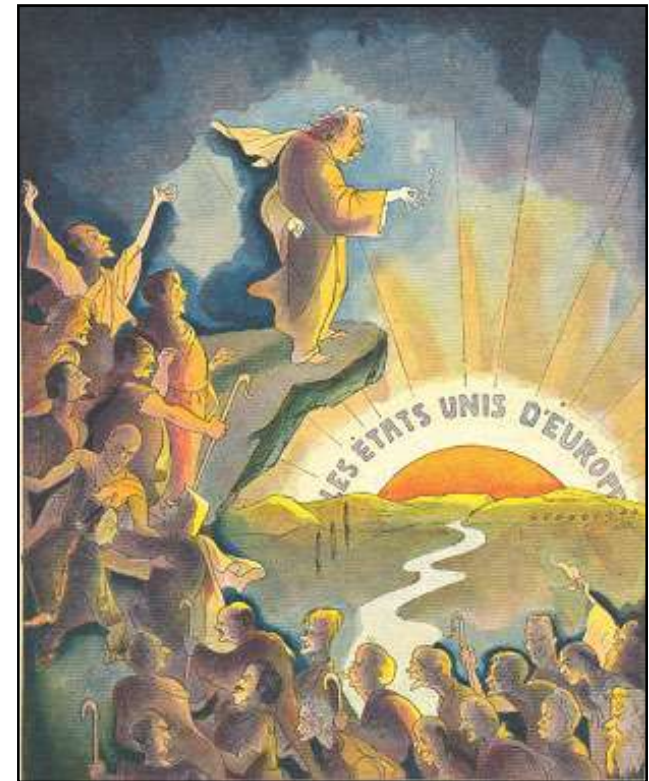
ANLux, Affiches nazies, 1940-1945.

- Carrière ministérielle
  - La fonction publique
  - Une législation spécifique aux diplomates
  - Une stratégie de recrutement particulière
  - Les postes
- Les tâches des diplomates
- Les avancements et déplacements
- Les cumuls
- La RP auprès des Communautés européennes



Joseph Bech © CVCE

- L'entente entre les diplomates et leurs visions
- La carrière postministérielle
- Des caractéristiques supplémentaires



Aristide Briand guidant la Société des nations vers les États-Unis d'Europe, in *Le Rire*, numéro spécial illustré par les caricaturistes Derse et Kelen, 26.09.1931.



## V. Conclusion

- Les diplomates, cette élite politique qui soulève le défi du multilatéralisme

*Joseph Bech (1959) : [...] Sauvegardé de l'annexion et réchappé par miracle aux luttes de ses grands voisins, le [Luxembourg] apparaît comme un témoin de l'histoire sur la frontière où se sont rencontrées et heurtées les civilisations française et germanique. A l'issue de la dernière guerre mondiale il a retrouvé, plus solidement établi que jamais, son existence politique d'état (sic) souverain et indépendant. Aujourd'hui, où les bases d'une Europe unie sont déjà créées, le peuple luxembourgeois est convaincu qu'elles constitueront la meilleure garantie de son indépendance nationale. Mais un pays, petit ou grand, n'a droit à une place dans la communauté des peuples européens que s'il est prêt à assumer, dans la mesure de ses moyens, les mêmes obligations et devoirs envers cette communauté que tous les autres états (sic) membres. C'est pour cela que nous avons renoncé à la neutralité désarmée que les grandes puissances nous avaient imposée en 1867 [...], signé sans hésitation le Pacte de Bruxelles, le Pacte Atlantique [...]. Par cette attitude nous posons un acte de foi dans la coopération pacifique des peuples démocratiques [...].*

